

# Aides au logement

Des dispositifs existent pour accompagner la réhabilitation de votre logement.

## PRESTATIONS D'AIDE AU LOGEMENT

En fonction de votre situation personnelle ou familiale, vous pouvez bénéficier d'aides au logement.

La Caisse d'Allocations Familiales sera votre interlocuteur privilégié pour ce type d'aides.

Retrouvez l'ensemble de vos droits sur [www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations](http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations) ↗

## RÉHABILITATION DE LOGEMENT : LE PIG

### Un programme de soutien à la rénovation

Depuis 2013, un programme d'intérêt général (PIG) a été mis en place à l'échelle de la Métropole pour vous aider dans la rénovation de votre logement. Ce programme, décliné sur Pessac, va se poursuivre jusqu'à juin 2019.

### Travaux concernés

Ce dispositif d'accompagnement des propriétaires dans leurs travaux de rénovation concerne les travaux de performance énergétique, la mise aux normes du logement (électricité, chauffage, plomberie, menuiserie, toiture), l'adaptation du logement aux besoins des personnes vieillissantes ou à mobilité réduite.

### Qui peut en bénéficier ?

Ces aides s'adressent à la fois aux propriétaires-bailleurs s'engageant en contrepartie à conventionner leurs logements en loyer maîtrisé pour 9 ou 12 ans mais aussi aux propriétaires-occupants, sous conditions de ressources.

### Des aides sous forme de primes ou subventions

Les primes et subventions peuvent aller de 35% à 80% des travaux subventionnables et se cumuler à des avantages fiscaux. Pour répondre aux besoins identifiés, la Ville vient d'élargir son règlement d'intervention financier permettant une aide aux propriétaires-occupants jusqu'à 3 500 € par logement,


en complément de tous les autres financements.


## Un accompagnement dans vos démarches.

Les propriétaires engagés dans cette démarche bénéficient d'un accompagnement individualisé gratuit : réalisation d'un diagnostic technique ou énergétique du logement, étude de faisabilité, simulation financière du projet. In'Cité a été missionné pour animer le dispositif et être l'interlocuteur unique pour bénéficier de ces aides.

## ≡ CONTACT

### In'Cité

 05 56 50 20 10

 [Site Internet](#)


 [Courriel](#)


Ville de  
**PESSAC**

#### HÔTEL DE VILLE DE PESSAC

Place de la Ve République  
33604 Pessac Cedex

[courrier@mairie-pessac.fr](mailto:courrier@mairie-pessac.fr)

 05 57 93 63 63

 Lundi : 13h30-19h  
Mardi au vendredi : 8h30-17h  
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :  
uniquement les dépôts de  
dossier carte d'identité ou  
passeport, sur rendez-vous. /  
De 11h à 12h : uniquement les  
remises de passeports et  
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS